

DAJI/2024/Décision/Tarifs/41

Décision portant approbation des tarifs pour le colloque « Training workshop on IA for Imaging 2024 »

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2023/01/24-03-CA du Conseil d'administration en date du 24 janvier 2023 relative à la tarification des infrastructures de recharge des véhicules électriques,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Vu la demande d'approbation des tarifs des frais d'inscription présentée par l'Institut Marseille IMAGING en date du 18 septembre 2024,

Considérant que l'Institut Marseille IMAGING a présenté une demande d'approbation des tarifs d'inscription pour le colloque « Training workshop on IA for Imaging 2024 » qui se déroulera du 9 au 12 décembre 2024,

Considérant que ce colloque porte sur le thème de l'intelligence artificielle,

Considérant que le sujet de l'intelligence artificielle est un sujet d'avenir,

Considérant que ce type de rencontre a pour objectif de mettre en présence des spécialistes de l'intelligence artificielle avec des étudiants et des enseignants,

Considérant que la formation des étudiants et leur insertion professionnelle font partie des missions de l'université,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés le montant des tarifs d'inscription hors taxes pour l'organisation du colloque « Training workshop on IA for Imaging 2024 ».

Ce colloque aura lieu du 9 au 12 décembre 2024 sur le Campus Saint-Jérôme.

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

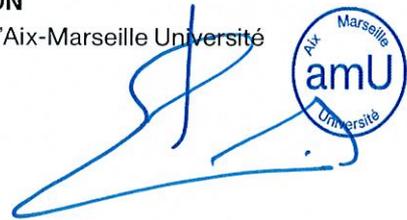
Catégorie	Droit d'inscription
Inscription WORKSHOP ETUDIANT AMU	Gratuité
Inscription WORKSHOP CHERCHEUR/ENSEIGNANT AMU	Gratuité
Inscription WORKSHOP EXTERIEUR AMU	600 euros

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 24 octobre 2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Publié le : **04 NOV. 2024**

Transmis au Recteur le : **04 NOV. 2024**